Image not found or type unknown

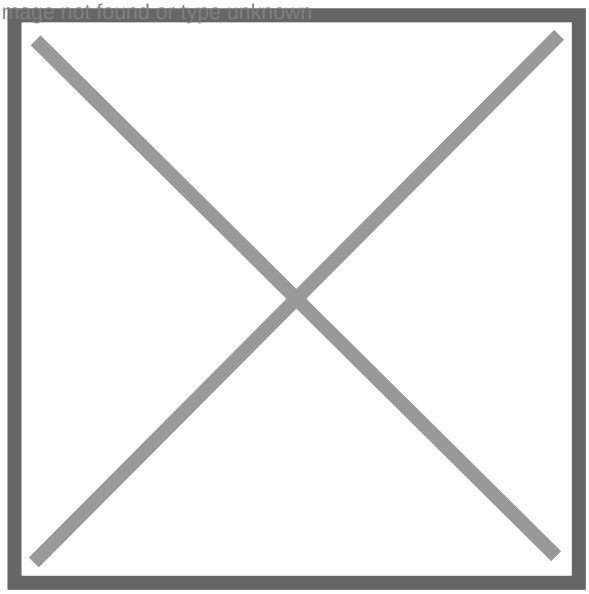

Insuffisance professionelle

Par **fjo**, le **17/02/2014** à **21:14**

bonjour, je voudrais savoir si mon employeur peut me licencier pour insuffisance professionelle car je n'ais pas de clause d'objectif ni de prime d'objectif mon contrat dit seulement que mon poste est non exaustif et je n'ai pas de fiche de poste.

merci d'avance

Par **moisse**, le **18/02/2014** à **06:43**

Bonjour,
[citation]mon contrat dit seulement que mon poste est non exaustif [/citation]
Le raccourci n'est pas heureux.
Vous voulez dire que la liste des tâches relevant de votre fonction n'est pas exhaustive.
L'employeur peut toujours licencier qui il veut et pour le ou les motifs qu'il entend exposer, quitte à en subir les conséquences sur le plan financier.
Mais la charge de la preuve lui incombe.
L'insuffisance professionnelle est toujours difficile à démontrer, l'entreprise disposant d'une période d'essai pour mesurer justement l'adéquation du salarié au poste de travail.
S'il s'agit d'un rendement jugé insuffisant, en l'absence d'objectifs clairs, mesurés et acceptés, l'employeur devra justifier ce manque.
Le doute profite au salarié.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés